

**ONCE  
UPON A  
TIME**



info@silobrussels.be - www.silobrussels.be - Rue de Meudon 54 - 1120 Bruxelles

**FABRICE**

+32 478 51 10 73

**RAFAL**

+32 477 60 40 06

**SERGE**

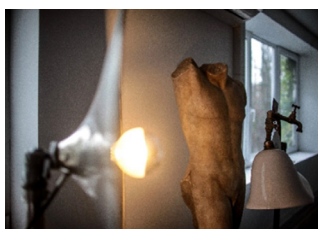
+32 475 25 45 02

SILO BRUSSELS



# PRÉSENTATION

## STORY



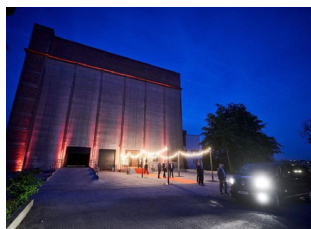
A Neder-Over-Heembeek, rive gauche de l'avant port de Bruxelles se trouvait une brasserie. **Plus de deux cents personnes y travaillaient** et y produisaient de l'eau, de la limonade, de la bière et du malte.



Deux jeunes entrepreneurs actifs sur le marché de l'emballage et le transport d'œuvres d'arts achètent l'ancienne brasserie pour y installer leur bureau et leur atelier.



Faute d'eau en quantité suffisante fournie par la source du Marly, **l'activité fut interrompue il y a trente ans.** C'est ici que commence l'histoire du Silo.



Sept années sont nécessaires pour faire d'un bâtiment à l'abandon un écrin digne de recevoir les plus belles œuvres d'arts.

## LE RÉSULTAT ?

Un lieu, grand, magnifique qui allie béton, brique et acier et qui ne laisse personne indifférent tant il est beau et a de l'âme. De ce constat naît l'idée de changer de plan et de faire de cette ancienne usine un lieu évènementiel au caractère bien trempé.

Silo Brussels est créé, le succès est au rendez-vous, les évènements de haute qualité s'enchaînent. Mais l'histoire ne fait que commencer ... A vous de la continuer.



*Sur le canal, Silo  
Brussels, une ancienne  
brasserie malterie  
surprend par son côté  
industriel et la pureté  
de ses espaces. Rentrer  
par les Silos et le Sas  
avec son mélange de  
vieilles briques, d'acier  
et de béton est déjà une  
expérience en soi.*

*Ce sont ensuite les salles  
Meudon, Navy's, Ketjes,  
Ruben, Black Bull et  
Bark Ale du nom de  
bières brassées par le  
passé qui émerveilleront.  
L'Atelier, la Mezzanine  
et le Kiosque étonneront  
plus encore par leur  
originalité.*

*Le Rooftop de 750 m<sup>2</sup>  
viendra compléter le  
tableau courant 2020.  
Situé plein Sud il offre  
une vue inédite sur le  
canal et Bruxelles...*





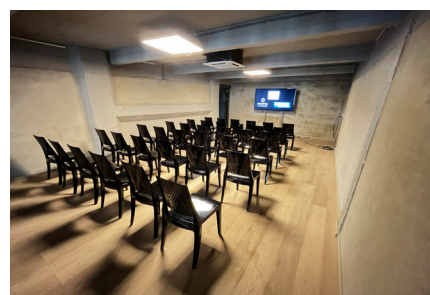
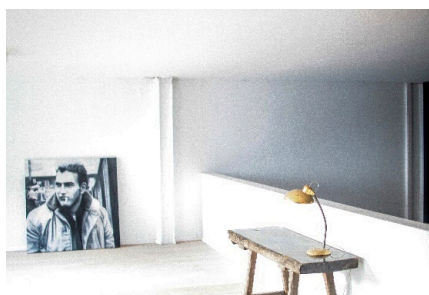
# VOS ESPACES

## SAS

*Taille : 168 m<sup>2</sup> | Cocktail : 120 | Assis : 80*

C'est par ici que tout commence. Vingt mètres de Silos au dessus de la tête et quelques pas plus loin vous amène dans un univers unique. L'ADN du lieu, mêlant esprit industriel et ce goût pour l'art et les lignes pures, se fait tout de suite sentir.

C'est ici que le visiteur sera accueilli avant de continuer sa visite.



## ATELIER

*Taille : 158 m<sup>2</sup>*

L'Atelier et sa Mezzanine sont des zones particulières qui s'apparentent presque à un loft. On y reçoit les invités ou les visiteurs en petits groupes. L'atelier est aussi souvent utilisé par les organisateurs qui y installent leurs quartiers.

## MEZZANINE

*Taille : 40 m<sup>2</sup>*

## RUBENS & CO

*Taille : 41 m<sup>2</sup> | Theatre : 40 |  
Classroom : 20 | U shape : 15*

Rubens, Black Bull, Ketjes et Bark Ale sont des bières anciennement brassées au Silo. Elles ont donné leurs noms à quatre petites salles identiques souvent utilisées pour y organiser des workshops ...



## MEUDON

*Taille : 1321 m<sup>2</sup> | Theatre : 800 | Cocktail : 1000 | Dîner assis : 800*

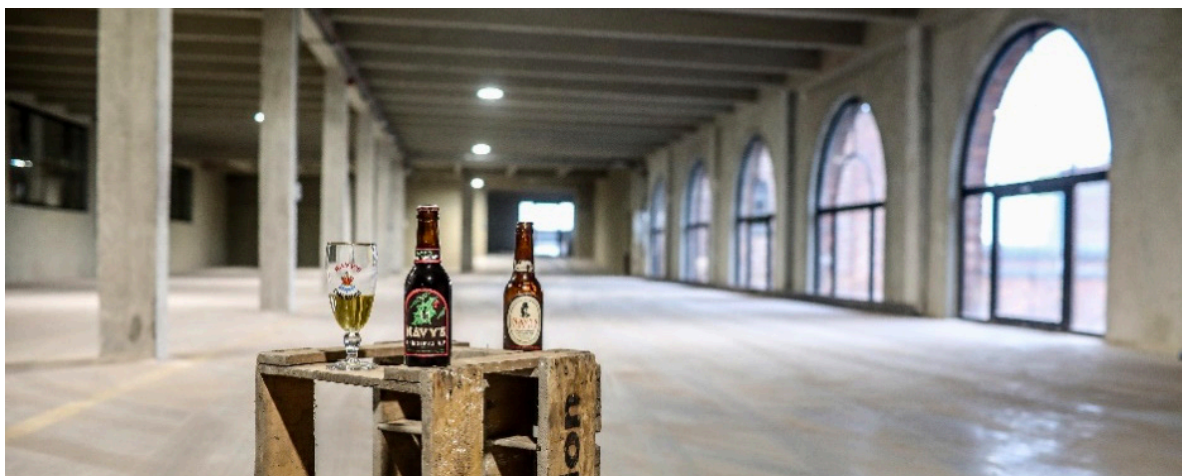
Meudon est le nom de la rue qui mène au Silo mais l'histoire ne s'arrête pas là. C'est aussi le nom du château qui s'érigait à la place de la brasserie et du parc de 7ha qui jouxte le Silo. Aujourd'hui, **Meudon est le nom de la salle principale du Silo. Ses hauts plafonds, ses lignes pures et son style industriel** en font un espace qui ne laisse personne indifférent. Chaque visiteur ou organisateur se l'appropriera d'une manière différente et pourra **exprimer toute sa créativité pour y organiser soirées, dîners, conférences, salons ...**

## NAVY'S

*Taille : 660 m<sup>2</sup> | Theatre : 420 | Cocktail : 530 | Dîner assis : 420*

Autre bière brassée jadis au Silo, la Navy's est la seconde grande salle du Silo. **Plus petite et moins haute que la Meudon**, elle conserve, avec ses colonnes et ses grands chassis donnant sur le canal, un esprit très industriel.

**Dîners, soirées, ateliers ou salons y trouvent leur place à côté de la Meudon.**

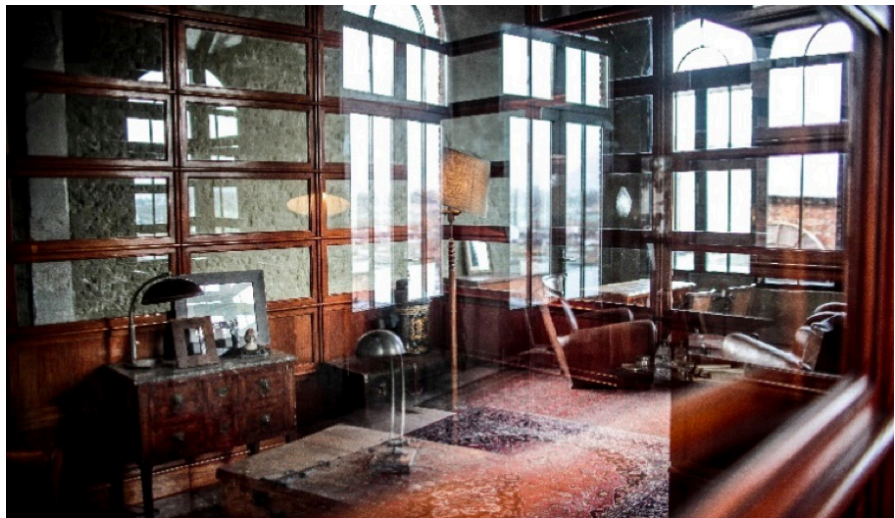




## ROOFTOP

*Taille : 750 m<sup>2</sup>*

Situé plein Sud dans une zone industrielle accessible en bateau, en transports en commun, à vélo le long du canal ou en voiture. Le rooftop du Silo est un espace unique de 750 m<sup>2</sup> qui offre une vue inédite sur Bruxelles.



## KIOSQUE

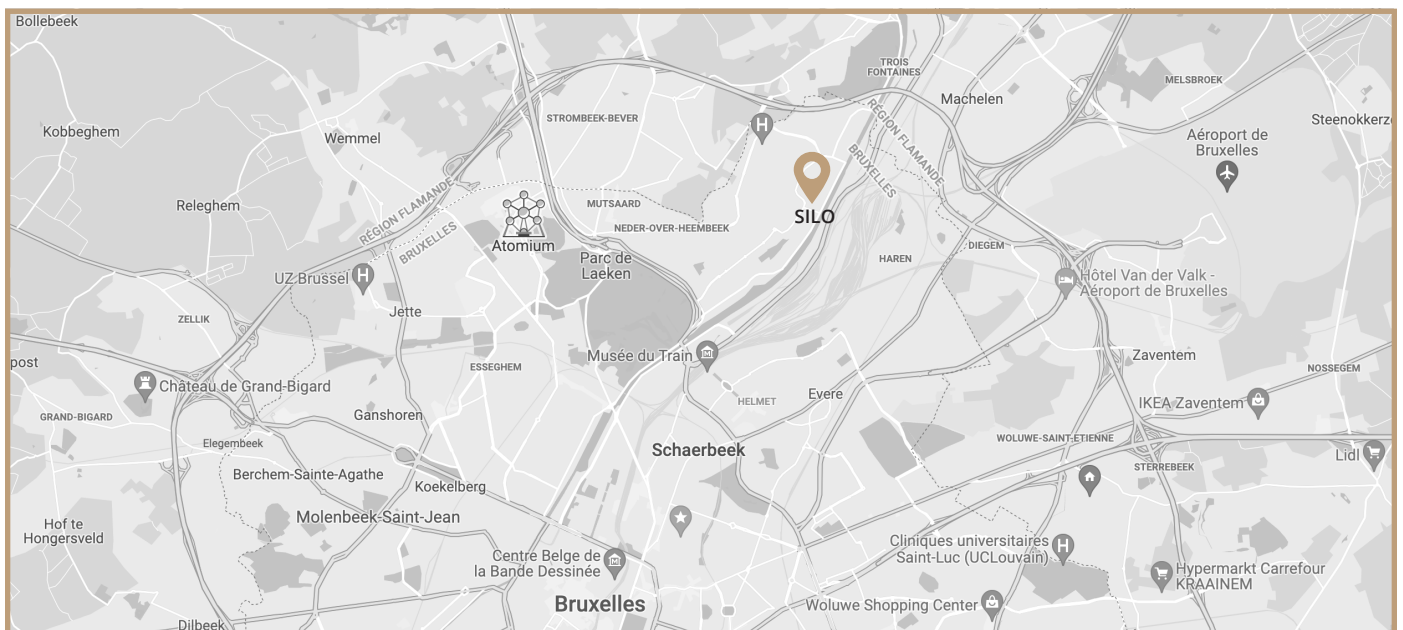
*Taille : 130 m<sup>2</sup>*

Le Kiosque c'est, l'espace de quelques secondes, un saut dans le temps. Au centre de ce cube se trouve cet ancien kiosque en marqueterie rappelant une autre époque et contrastant avec le côté brut et industriel de la salle.



## Récapitulatif des espaces

Zones	M² Total	M²	Réception	Diner	Théâtre	U-shape
<b>Meudon</b>	1711	1321	1000	800	800	-
Sas + vestiaire		250	200	80	-	-
Kiosque		130	40	-	-	-
Espace fumeurs		10	-	-	-	-
<b>Demi Meudon</b>	1050	550	530	420	420	-
Sas + vestiaire		250	120	80	-	-
Kiosque		130	40	-	-	-
Espace fumeurs		10	-	-	-	-
<b>Navy's</b>		660	800	600	500	-
<b>Atelier et Mezzanine</b>	362	198	60	60	40	20
<b>Bark Ale</b>		41	-	-	40	15
<b>Kejtes</b>		41	-	-	40	15
<b>Rubens</b>		41	-	-	40	15
<b>Black Bull</b>		41	-	-	40	15
<b>Rooftop</b>		750	650	-	-	-



# NOS

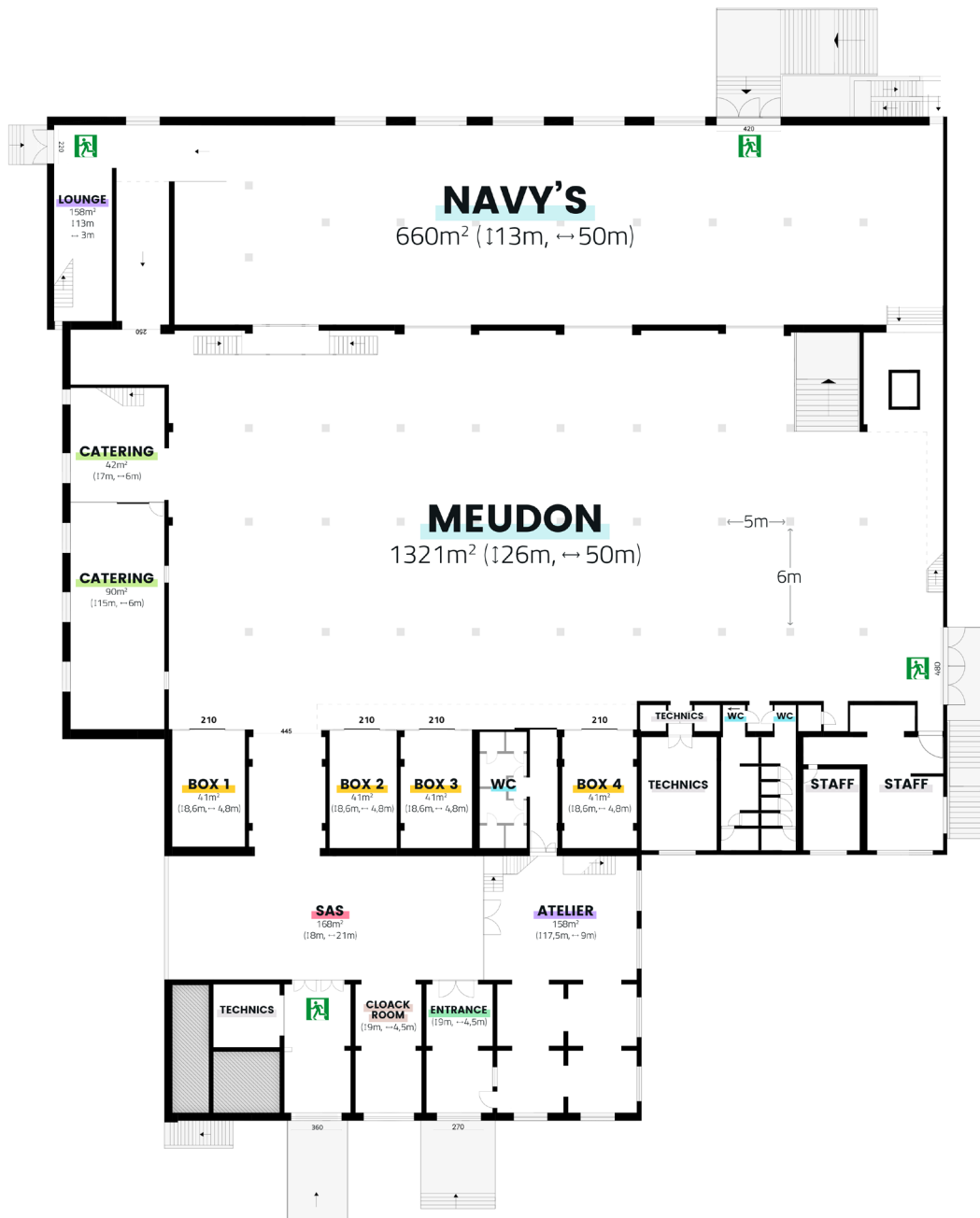
# PARTENAIRES

## Liste de nos partenaires

Type	Company	Contact	Email	Telefoon
Catering	Artfoof	Céline Hayette	celine@artfood.be	+32 490 66 08 10
	Witlof	Filip Fransen	filip@witlof.brussels	+32 484 82 94 25
	Léonard	Manu Leonard	mleonard@profondval.com	+32 475 43 68 52
	JML	Marc Antoine De Smedt	mad@jml.be	+32 495 61 50 31
	J&M	Aïko Vanholder	aiko.vanholder@jmcatering.be	+32 473 68 94 63
	Huitrière & Eole	Michel De Coninck	mdeconinck@huitriere-eole.be	+ 32 2 728 00 76
	Gourmet Invent	Philippe Vanoverberghe	philippe.vanoverberghe@gourmetinvent.be	+32 476 46 78 57
	Great	Frédéric d'Oultremont	frederic@rgreat-traiteur.be	+32 497 10 98 64
	Choux de Bruxelles	Muriel Delaunoy	muriel@chou.be	+32 477 44 18 78
	Techniques	GSP2	Bastien Richir	bastien@gsp2.be
Parking	ID sprl	Sébastien Del Sonno	sebastien@id-eventpeople.com	+32 474 01 26 06
	Fluxology	Thomas Lebrun	thomas@fluxology.be	+32 477 41 32 85
Decoration	Festi Rent	John Thiriar	jt@festi.be	+32 479 57 59 25
	Decoroom	Guillaume Fonteix	guillaume@decoroom.be	+32 2 319 84 63
	Options	Steven Jacobs	steven.jacobs@options.net	+32 468 14 22 00
Hostesses	Hey Charlie	Caroline Hanisz	booking@hey-charlie.com	+32 471 64 89 86
	Studer Agency	Nicolas Cartilier	nicolas@studer.agency	+32 483 36 38 33
Wifi	Connect on	Pascal Jaspense	p.jaspense@connect-on.com	+32 475 65 63 24
Photo/video	ZBS studio	Tomas Cibulla	tomas.cibulla@hotmail.com	+32 485 64 32 94
Solution durable	Alpaca	Jordy Denis	info@alpaca-solutions.be	+32 478 36 13 03

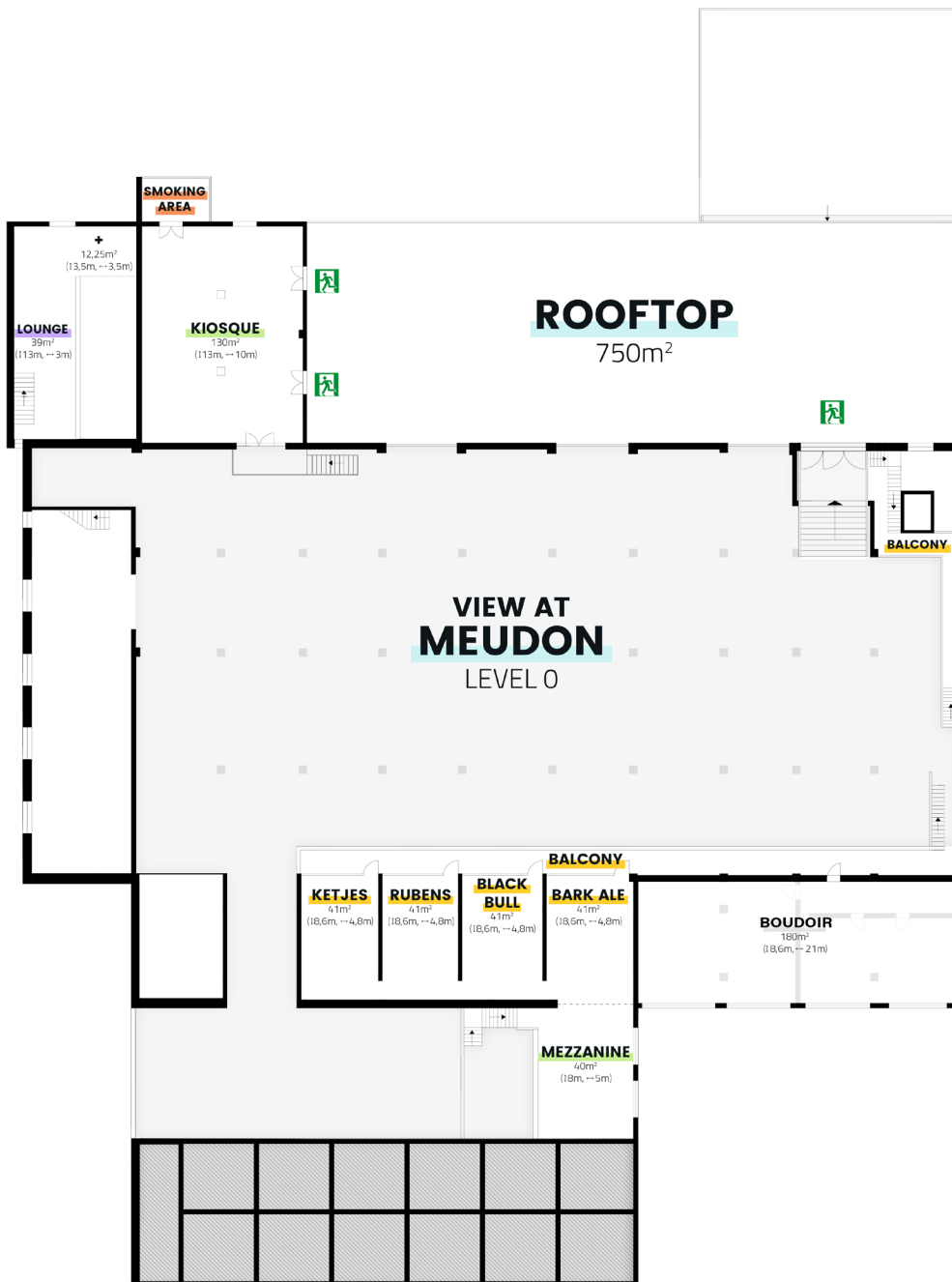


# PLAN LEVEL 0



# PLAN

# LEVEL 1





# PARKINGS

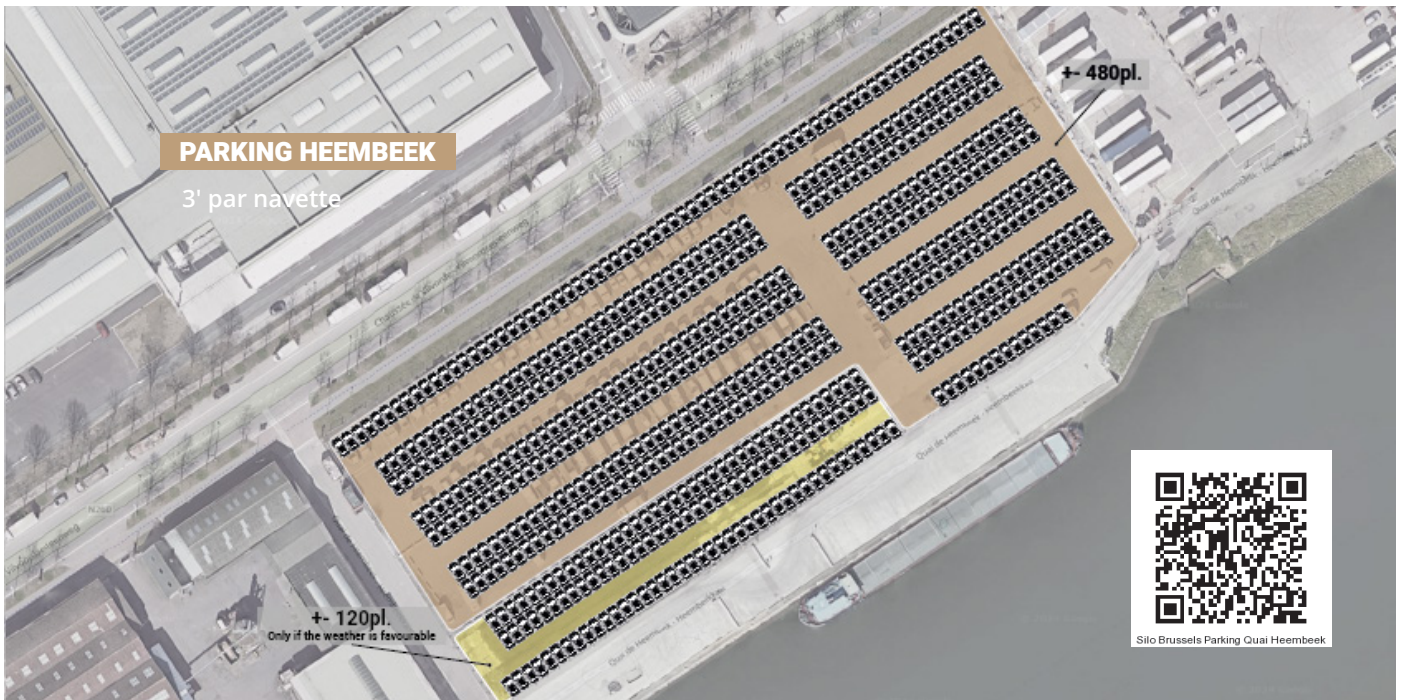


## Parkings

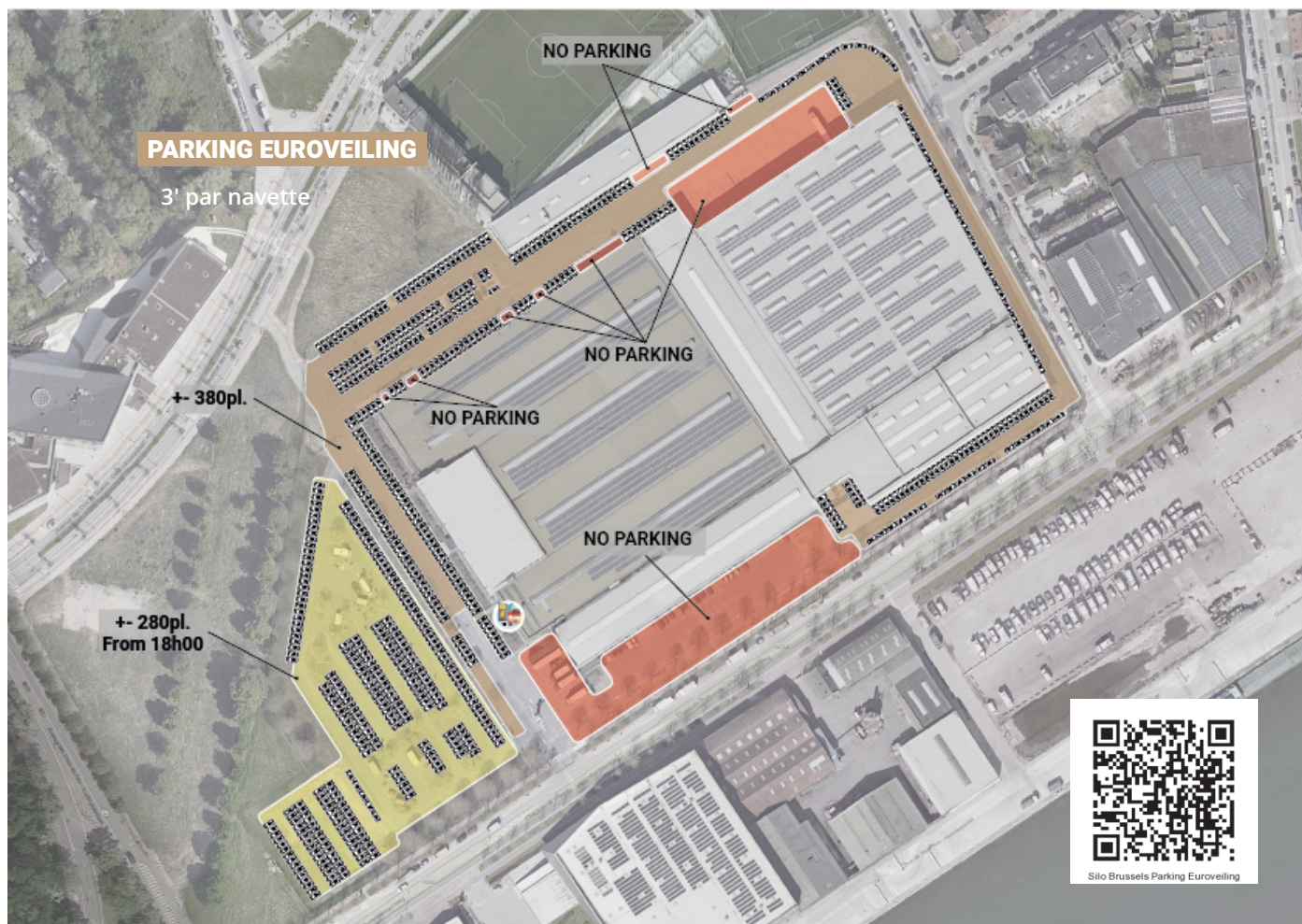
Parkings	Nombre de place	Horaires	Distance
Silo	70	24h/24h	2' à pied
Staff	80	à partir de 16h	2' à pied
MSF	220	à partir de 17h	2' à pied
Heembeek	600	24h/24h	3' en navette
Euroveiling	660	à partir de 17h	3' en navette
Docks	800	24h/24h	10' en navette











## CONDITIONS GÉNÉRALES DE NOTRE PARTENAIRE

Le nombre de places de stationnement est hypothétique et le nombre réel de places disponibles peut être inférieur en raison de divers facteurs tels que les véhicules stationnés et les conditions météorologiques.

Pour maximiser le nombre de places disponibles, FLUXOLOGY travaille avec du matériel professionnel et du personnel qualifié.

Après la fin de l'événement, tous les véhicules doivent quitter le parking. Si des véhicules restent sur place, l'organisateur prendra à sa charge les frais de récupération.

L'utilisation des aires de stationnement est soumise à disponibilité et à l'approbation du gestionnaire du site. Si vous êtes intéressé, FLUXOLOGY se chargera des formalités et veillera à la gestion efficace de ces espaces.

Il est possible que des camions ou des obstacles occupent certains espaces, ce qui pourrait restreindre le nombre d'espaces disponibles.





# FICHE TECHNIQUE

DESCRIPTIF DU MATÉRIEL INSTALLÉ PAR GSP2 ( Ce matériel est non déplaçable )

## Espace Sas (Accueil)

### ÉCLAIRAGE

- 4 PAR led pour les silos
- 9 PAR led accueil
- 8 perches de PAR 36 accueil
- 2 dim solo
- Câblage et accessoires

### SONORISATION

- 6 haut-parleurs accueil Ev Zx1
- 6 accroches
- 1 amplificateur
- 1 interface depuis la régie centrale
- Câblage et accessoires

### COULOIR VERS L'ESPACE MEUDON

- 2 perches de PAR 36
- 2 haut-parleurs
- 4 PAR led
- Câblage et accessoires

## Espace MEUDON

### STRUCTURES PENDRILLONS ET PATIENCE

- 70 éléments de 3m X30 V black (3 structures dans la longueur de la salle)
- 1 kit rigging
- 1 patience de 26m (séparation de la Meudon )
- 1 pendrillon noir de 26m
- 1 patience de 25m (occultation des fenêtres)
- 1 double pendrillon occultation entrée cuisine ( sas)
- 1 pendrillon occultation accès Navy
- 1 pendrillon occultation kiosque
- 1 pendrillon sous escalier accès terrasse

### ÉCLAIRAGE D'AMBIANCE

- 36 PAR led Stage Beamer (downlight des colonnes)
- 16 bacs ambre led
- 24 Chauvet R1 wash
- Câblage et accessoires

### SONORISATION

- 17 haut-parleurs 12 pouces
- 4 haut-parleurs sub
- Racks d'amplificateurs
- 1 console son
- 1 interface
- Câblage et accessoires

## Espace Kiosque (+1)

### SONORISATION

- 4 haut-parleurs JBL Ctrl 25
- 1 amplificateur
- 1 interface
- Câblage et accessoires

## Espace Navy's (-1)

### SONORISATION

- 8 haut-parleurs JBL Ctrl 25
- 1 rack d'amplificateur
- 1 interface depuis régie centrale
- Câblage et accessoires

### ÉCLAIRAGE D'AMBIANCE

- 16 PAR led (downlight des colonnes)
- 1 interface
- Câblage et accessoires

## Distribution électrique disponible

1 arrivée 100 A (380V + N + T) en cuisine + tableau

1 arrivée 63 A (380V + N + T) espace technique

1 arrivée 63 A tri (380V + N + T) espace technique (dédié à la sonorisation et à l'éclairage de base)

1 arrivée 63 A tri (380V + N + T) en salle MEUDON côté NAVY

1 arrivée 32 A tri (380V + N + T) en salle côté MEUDON côté NAVY



# CONDITIONS GÉNÉRALES

## CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales complètent le contrat (ci-après le Contrat) liant SILO BRUSSELS sprl (ci-après SILO) et le client (ci-après le Client) pour tous les services prestés ou produits livrés par SILO, à l'exclusion de conditions particulières propres au Client. Il ne sera admis aucune dérogation aux présentes conditions générales, sauf accord préalable et écrit de SILO. L'absence de mise en oeuvre d'une clause établie dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme une renonciation de SILO à s'en prévaloir.

En signant le bon de commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter chacune des clauses des présentes conditions générales.

---

## CONDITIONS D'UTILISATION

Le Client assume seul l'entière responsabilité de l'événement organisé (ci-après l'Événement), à l'entière décharge de SILO. SILO n'est tenue que de sa faute lourde, de son dol ou de sa faute intentionnelle. En aucun cas, SILO ne répond de dommages indirects, tels une perte de revenus, une atteinte à l'image, des dommages aux tiers etc.

---

### LE CLIENT :

- Est seul responsable de l'obtention des éventuelles autorisations nécessaires à la tenue de l'Évènement, sans recours contre SILO en cas de refus ;
- Reconnaît avoir reçu les locaux mis à disposition (ci-après les Locaux) en parfait état, à charge pour lui de signaler par écrit et sans délai (en toute hypothèse avant le début de l'Évènement) tout éventuel problème ou dysfonctionnement ;
- S'engage à prendre soin des Locaux en bon père de famille, notamment en n'utilisant qu'une décoration amovible et détachable ;
- Est tenu d'apporter tout bien consommable dont il pourrait avoir besoin lors de la réalisation de l'Évènement ;
- S'interdit (et s'engage à interdire) dans les Locaux (i) l'utilisation du gaz, (ii) de coller ou de fixer des avis ou des objets quelconques sur le sol, les murs, les portes, les tentures et autres garnitures, (iii) tout usage d'un matériel inflammable (banderoles, guirlandes, bougies etc.), et (iv) tout usage de cigarette ou de substance illicite ;

- S'oblige à obtenir l'accord préalable et écrit de SILO pour l'installation d'équipements ou de constructions provisoires (tentes, stands, ...) dans les Locaux ou à leur abord, et, en cas de demande de SILO, s'engage à faire appel à un service spécialisé de prévention des risques ;
- S'oblige à veiller à ce que toute personne qui accède aux Locaux évite toute imprudence qui pourrait attenter à sa propre sécurité ou à celle d'autrui ou qui pourrait endommager les Locaux ;
- Est seul responsable des éventuels dommages occasionnés par l'adjonction d'équipements ou le recours à des consommables inappropriés ;
- S'engage à respecter (i) le voisinage en termes de propreté et de nuisances sonores et (ii) toute réglementation applicable dans le cadre de de l'organisation de tout ou partie de l'Événement ;
- Est seul responsable du traiteur, des prestataires des services, et de leurs éventuels sous-traitants dans le cadre de l'Événement, dont il garantit (i) le respect par leurs soins des présentes conditions générales relatives aux Locaux, et (ii) le respect de toute réglementation qui leur est applicable dans le cadre de de l'organisation de tout ou partie de l'Événement ;
- S'oblige à faire appel à un service de sécurité pour tout Evènement de plus de 200 personnes ou qui se prolongerait au-delà de 22.00 h. ;
- S'engage à s'acquitter des éventuels droits dus à la SABAM, et à prendre à sa charge exclusive tous les impôts ou taxes éventuels découlant de l'Événement ;
- Reconnaît que SILO ne peut être tenu responsable pour des dommages, vols ou pertes de biens qui appartiennent au Client ou à des tiers ;
- S'engage, à l'issue de l'Événement, à laisser les Lieux entièrement quittes et libres (p.ex. enlèvement du matériel apporté, des débris et des déchets, boîtes, cartons, poubelles, emballages et déchets divers, etc.) ;
- Reconnaît avoir été avisé du fait que l'offre de SILO comprend le prix d'un nettoyage normal des Locaux, et accepte que si un nettoyage supplémentaire s'avère nécessaire après l'Événement (p.ex. un dégraisage ou un traitement spécial des surfaces), il sera effectué par SILO et que le prix coûtant pourra lui être facturé par SILO.



#### **SILO :**

- S'engage à équiper les différents Locaux d'appareils de mesures ainsi que de signalétique et de matériel en accord avec toute réglementation applicable au regard de l'organisation d'événements ;
- S'engage à fournir l'électricité nécessaire pour une exploitation normale des Locaux ainsi que le chauffage des locaux, à charge pour le Client, si ses besoins excèdent cette normalité, de prendre à sa charge les mesures nécessaires, en accord avec SILO ;
- S'oblige à aviser sans délai le Client dans l'hypothèse où, en cas de force majeure, SILO viendrait à ne pas être en mesure de faire face à tout ou partie de ses obligations ; dans ce cas, le Client accepte que la responsabilité de SILO soit plafonnée au remboursement de l'acompte payé par le Client (50%) à l'exclusion de tout autre dommage ;
- Décline toute responsabilité en cas d'accident causé par le fait du Client ou de tiers ;
- Se réserve le droit de résilier immédiatement et sans indemnité le Contrat (i) en cas d'irrespect de tout ou partie par le Client des obligations prévues dans le Contrat, et/ou (ii) si l'Évènement constitue ou menace de constituer une atteinte à l'ordre public, aux bonnes moeurs ou à la sécurité (p.ex. en cas de dépassement de la capacité maximale autorisée des Locaux)

---

## **ASSURANCES**

Le Client s'engage à souscrire tous les types d'assurances nécessaires ou utiles pour l'Événement et, à tout le moins de souscrire une R.C. organisateur. Le matériel apporté par le Client n'est pas couvert par l'assurance de SILO (vols, dégâts etc.).

Le Client n'est pas tenu de souscrire une assurance incendie, dès lors que SILO est valablement assurée et que la police contractée prévoit un abandon de recours vis-à-vis du Client en cas de sinistre.

## **CONDITIONS DE PAIEMENT**

Une facture d'acompte de 50% du montant total de l'offre sera émise dès la signature du Contrat.

Une seconde facture de 50% du montant de l'offre sera émise deux mois avant l'événement.

Une facture finale sera émise à l'issue de l'Évènement. Elle portera sur les frais variables éventuels supplémentaires (chauffage, électricité, personnel etc ...).

Les factures sont payables 30 jours date de facture, au siège social de SILO, ou auprès de l'organisme financier mentionné sur la facture.

La réception de la facture constitue de plein droit et conformément à l'article 1139 du Code Civil mise en demeure du débiteur, sans qu'il soit besoin d'acte et par la seule échéance du terme. Toute facture restée impayée à son échéance sera productive de plein droit d'un intérêt de 1% par mois jusqu'au jour du paiement, outre une clause pénale conventionnelle de 15 % avec un minimum de 250€. En cas de facture impayée en tout ou partie, SILO se réserve le droit de ne pas donner accès aux Locaux dans le cadre de l'Évènement, sans préjudice du droit de SILO de considérer que le Client a fait le choix de voir le Contrat résilié à ses torts exclusifs.

---

## **CONDITIONS D'ANNULATION**

En cas de résiliation du Contrat par le Client plus de nonante jours calendrier avant l'Évènement, le Client s'engage à indemniser SILO à concurrence d'un montant fixé forfaitairement à 50 % du prix du marché conclu, outre le remboursement à SILO de tous les frais encourus jusqu'au jour de l'annulation.

En cas de résiliation du Contrat par le Client entre nonante jours calendrier et soixante jours calendrier avant l'Évènement, le Client s'engage à indemniser SILO à concurrence d'un montant fixé forfaitairement à 75 % du prix du marché conclu, outre le remboursement à SILO de tous les frais encourus jusqu'au jour de l'annulation.

En cas de résiliation du Contrat par le Client moins de soixante jours calendrier avant l'Évènement, le Client s'engage à indemniser SILO en lui payant l'intégralité du prix du marché conclu.

---

## **MODALITÉS DIVERSES**

Les réclamations du Client relatives aux produits livrés et/ou aux prestations effectuées par SILO ne sont recevables que pour autant qu'elles soient communiquées par lettre recommandée endéans les cinq jours calendrier qui suivent l'Évènement.

La nullité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'altère pas la validité des autres dispositions. En pareille hypothèse, la(les) susdite(s) disposition(s) sera(ont) réputée(s) non écrite(s), et les parties négocieront de bonne foi la substitution d'une clause licite, produisant des effets juridiques et économiques aussi proches que possibles de la clause nulle.

En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat, le tribunal francophone de l'entreprise de Bruxelles est seul compétent, et le droit belge est d'application, à l'exclusion de toute autre législation.